

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE



LA BANQUE MONDIALE
THE WORLD BANK

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM

COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS

SPECIAL TENDERS BOARD

PASSATION DES MARCHÉS DE FOURNITURES

DEMANDE DE COTATIONS

N°001/DC/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/2026 DU
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU
MOBILIER DE BUREAU AU SEIN DE L'UNITE DE
COORDINATION DU PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN

05 FEB 2026

Programme :

*Programme de Réformes (PforR) du Secteur de l'électricité au
Cameroun*

Acheteur :

Unité de Coordination du Programme (UCP)

Pays : Cameroun

Financement : CREDIT IDA N° 73940-CM

FEVRIER 2026

Préambule :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotations,
- Pièce 1 : les instructions aux Fournisseurs,
- Pièce 2 : le modèle de cotations,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : les spécifications techniques,
- Pièce 5 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : le Modèle de tableau de comparaison des offres,

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotations et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémoire séparé expliquant les avantages de sa proposition.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION



LA BANQUE MONDIALE
THE WORLD BANK

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM

DEMANDE DE COTATIONS

N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2026 DU 05 FEV 2026

Financement : Crédit IDA 73940-CM

Lettre de Demande de Cotations

Le Coordonnateur

A to

- **ETS GRAND-MERE,**
B.P. 3 719 Yaoundé, Cameroun ;
Tél. : Tél. : 699 99 93 02/ 699 56 69 81 ;
E-mail : nadine.mbezelei@onvx-as.com ;
- **LADA ENGINEERING SERVICES AND
CONCRETE « LECOPO » SARL,**
Tél. : 655 57 90 81/ 694 93 11 35
- **ETS EASY-BE,**
Tél. : 694 05 91 71 / 677 75 47 29
Email : audreyonana@yahoo.fr ;
- **ETS PIERAL,**
Tél. : 699 566 981
Email : lebogsopatienc@gmail.com ;
- **ETS GEMA SERVICES,**
Tél. : 677 75 47 29 / 695 22 96 26
Email : rave@yahoo.fr ;

**Objet : Demande de Cotations pour la fourniture et l'acquisition
du mobilier de bureau au sein de l'UCP-PforR.**

Mesdames/Messieurs,

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) le Crédit IDA 73940-CM pour financer le Programme de Réformes (PforR) du secteur de l'électricité au Cameroun et se propose d'utiliser une partie de ce Crédit pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotations est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services désignées ci-après : « Fourniture et installation du mobilier de bureau au sein de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun ».

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le Crédit IDA 73940-CM de de l'Association Internationale de Développement (IDA).

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif et quantitatif de ces fournitures, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le **24 FEV 2026** à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée à : *Coordonnateur du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun, Tél. : (+237) 620 758 302, E-mail : elongserge@gmail.com; nkoabissa@yahoo.fr, okalaedoa@yahoo.com portant la mention :*

*« DEMANDE DE COTATIONS N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2026 DU **05 FEV 2026** POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU AU SEIN DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN »*

"A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES".

Les cotations resteront valables pendant **60 jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires admis à concourir pourront retirer le Dossier de Demande de cotations dans les *locaux de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun.*

Les cotations seront ouvertes le **24 FEV 2026** dans la *Salle de Conférences de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun* à 14 heures précises, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Toute demande d'éclaircissements éventuelles devra parvenir au plus tard dans **un délai de dix (10) jours calendaires** avant la date limite de dépôt des offres.

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la moins disante.

Les offres produites en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies (y compris la copie numérique sur clé USB)** marquées comme tels seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Le délai de Validité des Offres est de **60 jours** à compter de la date de réception des offres.

Les cotations non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotations seront rejetées.

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de Cotations seront exécutées dans les *locaux de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun*, dans un délai maximum de **trente (30) jours**, après la date de notification de l'ordre de service de commencer.

Veillez agréer, *Mesdames, Messieurs*, l'expression de ma parfaite considération.

Ampliations :

- MINMAP;
- MINEE;
- ARMP;
- UCP-PforR (pour affichage);
- CSPM;
- Chronos Archives

Le Coordonnateur de l'UCP-PforR

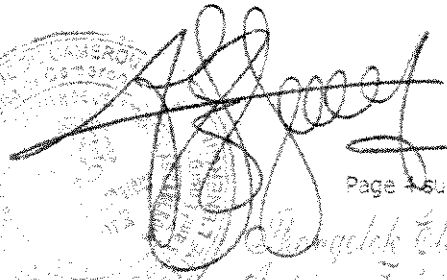
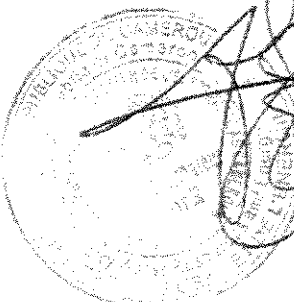


Page 4 sur 20
Long Serge Elong
Ingénieur Technicien Spécialisé
Ministère de l'Infrastructure et des Routes

Table des matières

Section I - Instructions aux Fournisseurs.....	6
Section II – Modèles d'annexes	12
1. Lettre de Cotation	12
2. Bordereau descriptif et quantitatif.....	16
3. Spécifications Techniques	17
4. Lettre de marché	19
5. Tableau de comparaison des cotations	20

Section I - Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Ministère ou l'Unité de Coordination du Programme.

Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

22. Introduction

1. Dispositions générales
- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier
- 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC)
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
 - (c) Modèle de lettre de cotation
 - (d) Spécifications techniques
 - (e) Modèle de lettre de marché
 - (f) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. Langue de l'offre
- 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur.
- Les langues de référence utilisées ici seront le français ou l'anglais.**
4. Documents constitutifs de l'offre
- 4.1 La cotation présentée en Sept (07) exemplaires dont (1) original et six (06) copies (y compris la copie numérique) marquées comme tels comprendront les documents suivants:
- (a) la Lettre de Cotations (LC) dûment remplie, datée et signée;
 - (b) le Bordereau (prix Unitaire et Quantitatif) dûment rempli, daté et signé;
 - (c) le projet de Lettre de Marché (LM) dûment rempli, daté et signé;
 - (d) les spécifications (caractéristiques) techniques de chacune des fournitures accompagnées des prospectus (qui feront partie intégrante de l'offre) prouvant qu'ils sont conformes aux spécifications et aux normes techniques spécifiées dans la partie 2;
 - (e) Les pièces administratives listées au point 5.4 ;
 - (f) les références du Prestataire pour des missions similaires (au moins deux marchés analogues : joindre les copies des marchés et les procès-verbaux de réception).

5. Cotation

- 5.1 Le Prestataire précisera dans la Lettre de Cotations le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors toutes taxes (HT);
 - et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Prestataire complètera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des Prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des Prestations qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
Le délai de livraison est de trente (30) jours.
- 5.3 Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre de marché.
- 5.4 Autre : le Prestataire produira en outre un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) **Registre de Commerce** ; (ii) **Attestation de non-faillite** ; (iii) **Attestation de conformité fiscale**, (iv) **Attestation de non-exclusion des marchés publics** délivrée par l'ARMP; (v) **Plan et attestation de localisation**; (vi) **Attestation pour soumission CNPS** ; (vii) **Attestation de domiciliation bancaire**.

Le fournisseur produira **une caution de soumission selon le modèle** fournit **d'un montant de cent mille (100 000) FCFA**, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics. Cette caution de soumission devrait être accompagnée du récépissé CDEC délivré par la Caisse de Dépôt et Déconsignation (CDEC).

N.B :

1. *A l'ouverture des offres, l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission au modèle fourni vaut le rejet de l'offre ;*
2. *L'absence du récépissé CDEC au-delà du délai de quarante-huit (48) heures, vaut l'élimination de l'offre ;*
3. *L'absence des autres des pièces du dossier administratif énumérées au point 5.4 ci-dessus n'est pas éliminatoire. Toutefois lesdites pièces seront demandées si le soumissionnaire est adjudicataire du marché ;*
4. *Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente.*

6. Monnaies de l'offre

- 6.1 Les prix seront libellés en FCFA

7. Délai de validité des cotations

- 7.1 Les cotations seront valables pendant **60 jours** à compter de la date d'ouverture des offres.

D. Dépôt des cotations

- | | |
|---|--|
| 8. Cachetage et marquage des offres | 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et six (06) copies (y compris la copie numérique) de leurs cotations dans une enveloppe cachetée :
(a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations;
(b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations. |
| 9. Date et heure limite de dépôt des offres | 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations. |

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- | | |
|--|--|
| 10. Ouverture des plis | 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.

10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. |
| 11. Évaluation et Comparaison des offres | 11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> • l'examen des pièces du dossier administratifs ; • l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques (les prospectus sont obligatoires pour chaque équipement et font partie intégrante de l'offre. L'absence ou la non-conformité d'un prospectus aux spécifications indiquées dans la Demande de Cotation est éliminatoire) ; • la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; • l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations. |

***N.B :** En cas d'omission du prix d'un article pour lequel le soumissionnaire a présenté les caractéristiques dans son offre, la Commission d'évaluation procédera à une compensation de ladite omission en ajoutant aux prix de l'offre, le montant estimé de cette lacune. A cet effet, la Sous-commission déterminera la moyenne des prix, de l'article concerné, indiqués dans les autres offres en vue de compléter l'offre incomplète à des fins de comparaison.*

F. Attribution du marché

- | | |
|---------------------------|---|
| 12. Attribution du marché | 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante, à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour |
|---------------------------|---|

exécuter le Marché de façon satisfaisante.

13. Notification de l'attribution du marché 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
14. Signature de la lettre de marché 14.1 Dans les quarante (40) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.
15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption 15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque
- a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme « personne » ou « entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des «manœuvres collusoires» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives);

- (iv) se livre à des «manœuvres coercitives» quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
 - (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;
- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de

compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

- e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

Section II – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotation

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons **la fourniture et l'installation du mobilier de bureau au sein de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun**, Conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

N.B : LA PRÉSENTE LETTRE DE COTATION DEVRA ÊTRE SIGNÉE, DATÉE ET TIMBRÉE

2. Modèle de cautionnement de soumission

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée au *Coordonnateur de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun*] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage Délégué ».

Attendu que le Prestataire, ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour la fourniture et l'installation du mobilier de bureau de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, ci-dessous désignée

« L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement de soumission équivalant à **cent mille (100 000) Francs CFA**,

Nous [Nom et adresse de l'organisme financier], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée « l'organisme financier », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de **cent mille (100 000) Francs CFA**, que l'organisme financier s'engage à régler intégralement à au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans la demande de Cotation ;
Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité, omet de signer ou refuse de signer la lettre de Marché, alors qu'il est requis de le faire ;

Nous nous engageons à payer au le Maître d'Ouvrage Délégué un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par
l'organisme financier

À, le
.....

[Signature de l'organisme financier]

N.B : Le cautionnement de soumission doit être acquitté à la main et délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et accompagnée du récépissé de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC).

PROSEC.P1011

Programme de Réformes (PforR) du secteur de l'électricité au Cameroun

DC N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2026 DU 05 FEV 2026

Date de remise des offres:

3. Bordereau des Prix Unitaires

(à remplir par le Fournisseur)

FOURNITURE ET INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN

FOURNITURES DE BUREAU ET INSTALLATION			
N° article	Description détaillée de l'article	Prix Unitaire	
		(En lettres)	(En chiffres)
1	Bureau Sous-directeur		
2	Fauteuil de Bureau Directeur		
3	Fauteuil Ergonomique en simili cuir (Accoudoir cuir avec remontoir pour jambe)		
4	Fauteuil Ergonomique en simili cuir		
5	Fauteuil Ergonomique en tissus grillage		
6	Chaises visiteurs		
7	Station 3 postes		
8	Armoire de bureau de bureau en bois		
9	Armoire de rangement en métal 2 battants		
10	Armoire de rangement en métal 4 battants		

4. Detail descriptif et quantitatif

(à remplir par le Fournisseur)

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN

No	Description détaillée de l'article	Qté.	Prix Unitaire (En Francs CFA)		Prix Total	Livraison	
			Chiffres	Lettres		délai	lieu
1.	Bureau Sous-directeur	1				30 jours	Les différents matériels, seront réceptionnés par l'UCP-PforR, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun.
2.	Fauteuil de Bureau Directeur	1					
3.	Fauteuil Ergonomique en simili cuir (Accoudoir cuir avec remontoir pour jambe)	1					
4.	Fauteuil Ergonomique en simili cuir	7					
5.	Fauteuil Ergonomique en tissus grillage	6					
6.	Chaises visiteurs	5					
7.	Station 3 postes	2					
8.	Armoire de bureau de bureau en bois	2					
9.	Armoire de rangement en métal 2 battants	2					
10.	Armoire de rangement en métal 4 battants	2					
	TOTAL HT						
	TVA (19.25%)						
	IR (2.2% ou 5.5%)						
	NET A PAYER						
	TOTAL TTC						

Délai de livraison maximum : 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer

NB : Les prospectus sont obligatoires et font partie intégrante de l'offre.



Programme de Réformes (PforR) du secteur de l'électricité au Cameroun

DC N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2026 DU 05 FEV 2026

Date de remise des offres:

1. Spécifications Techniques

Dans le cadre du fonctionnement optimal de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, il est prévu la fourniture et l'installation du mobilier de bureau au sein de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun. La description desdits équipements se présente ainsi qu'il suit :

MOBILIER DE BUREAU

Désignations	Spécifications techniques
Bureau Sous-directeur	- Bureaux Sous-directeur en bois/ Formica, avec Retour et Caissons à Roulettes, Longueur ≥ 1.40 m ; largeur ≥ 70 cm ; hauteur ≥ 75 cm
Fauteuil de Bureau Directeur	- Fauteuil de bureau Directeur en cuir de haute qualité, avec assises réglables avec roulettes et accoudoirs rembourrés en simili/cuir et en métal, avec pieds chromés chaussés et en métal ; Hauteur $\geq 1,20$ m ; largeur ≥ 70 cm
Fauteuil Ergonomique	- Fauteuil Ergonomique en simili cuir accoudoir en cuir pieds en fer rotatif avec remontoir pour jambe
Fauteuil Ergonomique	- Fauteuil Ergonomique en simili cuir accoudoir en fer argenté pieds en fer rotatif
Fauteuil Ergonomique	- Fauteuil Ergonomique en tissus grillage accoudoir en plastique pieds en plastique rotatif
Chaises visiteurs	- Chaises d'attente pour visiteur, réglable fixe en tissu noir ; pieds en inox chrome ; accoudoirs en plastique ;

Station 3 postes	- Station 3 postes avec tiroir prélaqué caisson 1m 20 / coté
Armoire de bureau en bois	- Armoire de bureau en bois plus vitres, - Longueur $\geq$ 2 m Hauteur $\geq$ 2m ; largeur $\geq$ 1,20m ; - 03 Battants dont deux vitrés avec étagères en haut ; 02 battants en bas ; fermés.
Armoires de rangement de bureau 2 battants	- Armoire de rangement en métal de bureau - Longueur $\geq$ 2m Largeur $\geq$ 1,20m - 02 battants fermés
Armoires de rangement de bureau 4 battants	- Armoire de rangement en métal de bureau - Longueur $\geq$ 2m Largeur $\geq$ 1,20m - 02 battants fermés en haut et 02 battants fermés en bas

➤ **Service après-vente**

Un service après-vente est requis. Le fournisseur devra produire un acte d'engagement pour le service après-vente d'une durée de six (06) mois.

NB :

- ✓ Les prospectus sont obligatoires et font partie intégrante de l'offre;
- ✓ L'absence ou la non-conformité d'un prospectus aux spécifications indiquées dans la Demande de Cotation est éliminatoire.

2. Lettre de marché

Aux termes de la consultation No/ 2026 intervenue le _____ jour de _____ 20 _____ entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, *la fourniture et l'installation du mobilier de bureau au sein de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun* et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotations des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :

100 % du prix total après livraison et réception des équipements jugées conformes par la Commission de Réception composée ainsi qu'il suit :

 - **Président :** Le Coordonnateur de l'UCP-PforR ou son représentant ;
 - **Membres :**
 - Le Responsable Administratif et Financier de l'UCP-PforR ou son représentant ;
 - Le Spécialiste en Passation des Marchés l'UCP-PforR ou son Représentant ;
 - Le Comptable matière placée auprès de l'UCP-PforR ;
 - **Observateur :** Le représentant du Ministère des Marchés Publics ;
 - **Rapporteur :** L'Assistant Administratif et financier ;
 - **Invité :** Le Fournisseur.
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)

Programme de Réformes (PforR) du secteur de l'électricité au Cameroun

DC N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2026 DU

05 FEV 2026

Date de remise des offres:

3. Tableau de comparaison des cotations

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								

Membres de la Commission :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
------------	-----------------	------------------